

Liste des délibérations du conseil municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem - séance du 11 juillet 2023

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE				Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR		CONTRE	ABSTENTION	
2023 07 01	Désignation du secrétaire de séance	14	11	3	1	12	0	0	0	DESIGNE M. Jean-Yves LELIEVRE comme secrétaire de séance.
2023 07 02	Procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2023	14	11	3	1	12	0	0	0	APPROUVE le procès verbal
2023 07 03	Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS	14	11	3	1	12	0	0	0	<p>En cas de démission d'un administrateur (Mme BOUDIAF Catherine) du conseil d'administration du CCAS, son remplacement est obligatoire sous un délai de deux mois afin de respecter le principe de parité au sein de cette instance (élus/nommés).</p> <p>Dans la mesure où il ne reste plus de candidat sur aucune des listes élues le 25/10/2022, l'article R.123-9 impose de renouveler l'intégralité des administrateurs élus, c'est-à-dire une procédure complète (dépôt de listes de candidats, vote à la représentation proportionnelle...).</p> <p>Ont été proclamés membres du conseil d'administration, après vote à bulletin secret :</p> <p>Liste 1 : Mme Marylise ANDRÉ Mme Marie-France PAVEN M. Jean-Yves LELIEVRE Mme Christiane BERNARD</p>
2023 07 04	Créances irrécouvrables : admission en non-valeur	14	11	3	1	12	0	0	0	<p>DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont le détail a été exposé, DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 323.01 €</p>
2023 07 05	Délibération adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M 57	14	11	3	1	12	0	0	0	DÉCIDE d'adopter le référentiel M57 dans sa version abrégée pour le budget principal et le budget annexe lotissement de Kerlouis de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem, à compter du 1er janvier 2024

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE						Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR		CONTRE		ABSTENTION		
2023 07 06	Personnel communal : création de trois postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité	14	11	3	1	12	LE CAËR Daniel, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, ANDRÉ Marilyse, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, CARMES Arnaud, LELIEVRE Jean-Yves, LE GUILLOU Fabien donnant procuration à PASCO Gérard		0	0		AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs